

MÉMOIRE DU PARTI QUÉBÉCOIS DE LA CIRCONSCRIPTION DE JEAN-TALON

SUR LE PROJET DE

PLAN DE CONSERVATION DU SITE PATRIMONIAL DE SILLERY

PRÉSENTÉ

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE AU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL

27 MARS 2013

Avant-propos

Le Parti Québécois de la circonscription de Jean-Talon est heureux de vous présenter ce mémoire qui s'inspire directement de la plateforme électorale 2012 du Parti Québécois de la région de la Capitale-Nationale, où il est écrit qu'il importe :

- « (de) S'affirmer par le développement de notre identité culturelle et par la protection de notre patrimoine;
- (de) s'enrichir par l'innovation économique, la protection de notre territoire et le développement de nos produits touristiques;
- (de) s'entraider par la valorisation de l'engagement et de la responsabilité communautaires. » ¹

De plus, cette plateforme souligne que :

- « L'Équipe du Parti Québécois de la région de la Capitale-Nationale croit que le patrimoine de notre région est notre marque distinctive reconnue dans le monde entier.
- Nous devrons mettre en valeur notre patrimoine et le protéger (...)
- Nous préserverons les caractéristiques patrimoniales de l'arrondissement historique de Sillery et contribuerons à la mise en valeur de ses paysages naturels dans une perspective de développement durable.» ²

Comme le site de l'arrondissement est entièrement situé dans la circonscription de Jean-Talon, vous comprendrez que cet engagement ferme de la part de notre parti interpelle au plus haut point, les membres et l'exécutif du Parti Québécois de Jean-Talon.

C'est pourquoi le Parti Québécois de Jean-Talon et son ancien candidat, monsieur Neko Likongo, se sont fortement impliqués dans ce dossier.

Lors de la dernière campagne électorale, monsieur Likongo a proposé de suspendre temporairement la réalisation de projets immobiliers sur les propriétés patrimoniales de

2

¹ Parti Québécois. *Le Plan Québec 2017*. L'Équipe du Parti Québécois de la région de la Capitale-Nationale, page 7.

² *Idem*, page 8

l'arrondissement historique de Sillery. Il a demandé aussi la tenue d'une consultation de tous les groupes et personnes intéressés par ce dossier.

Depuis l'élection d'un gouvernement du Parti Québécois, le dossier a évolué rapidement.

Dès l'entrée en vigueur en octobre 2012 de la nouvelle *Loi sur le Patrimoine culturel*, le ministre de la Culture et des Communications, monsieur Maka Kotto, a demandé à son ministère de préparer un projet de *Plan de conservation du site patrimonial de Sillery*.

C'est ce projet de plan de conservation qui est soumis à la consultation populaire de tous(tes) les citoyens(es) du milieu.

Le Parti Québécois de Jean-Talon s'est impliqué dans toutes les étapes de cette consultation. Nous avons eu de multiples rencontres avec les groupes et les personnes qui, depuis le début, travaillent sans relâche à la conservation du site patrimonial.

Nous avons été agréablement surpris par l'ampleur de la participation des citoyens(es) de même que par la qualité de leurs interventions.

Nous tenons aussi à souligner le haut niveau de préparation et le professionnalisme du personnel et de la direction du Patrimoine du ministère de la Culture et des Communications qui ont conçu et rédigé le projet de Plan de conservation, de même que la qualité de leurs prestations dans toutes les étapes de cette consultation.

L'analyse de ce plan de conservation nous amène à formuler cinq recommandations.

Recommandation no 1

CONSTRUIRE UN PARC DES GRANDS DOMAINES LE LONG DE LA FALAISE

Cette proposition reflète une demande presque unanime des participants(es) entendus lors de toutes les rencontres que nous avons eues. En effet, l'idée de créer un parc a été suggérée depuis quelque temps déjà par les citoyens (es) de Sillery regroupés(es) au sein de la «Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery».

Elle répond aussi à une demande pressante des personnes habitant l'arrondissement historique lui-même.

Depuis 2004, la *Coalition* lutte pour la préservation et la conservation du milieu patrimonial. Elle a produit moult rapports, participé à toutes les consultations sur le sujet et étudié à fond tous les scénarios possibles de développement futur du site.

Nous croyons que cette proposition permettra la mise en œuvre de l'un des éléments de la plateforme du Parti Québécois qui se formule comme suit :

«Nous devrons mettre en valeur notre patrimoine et le protéger (...)

Nous préserverons les caractéristiques patrimoniales de l'arrondissement historique de Sillery et contribuerons à la mise en valeur de ses paysages naturels dans une perspective de développement durable.»³

Le parc que la *Coalition* propose longerait la falaise de Sillery et pourrait s'étendre de l'Avenue De Laune à la Côte à Gignac.

Le Parti Québécois de la circonscription de Jean-Talon considère que ce parc:

- rendrait accessible à toute la population les magnifiques panoramas qu'offre cette falaise ;
- créerait un pôle touristique majeur dans la Capitale ;
- mettrait en valeur la beauté et les qualités uniques de la falaise ;
- créerait un sentiment d'appartenance et de fierté chez les Québécois(es) ;
- serait un legs dont les populations futures nous seraient redevables ;
- serait un prolongement naturel du Parc des Plaines d'Abraham et de la Promenade Samuel de Champlain.

Recommandation n° 2

CONFIER À LA COMMISSION DE LA CAPITALE-NATIONALE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DE CE PARC

Nous savons pertinemment que ce n'est pas dans les prérogatives du ministre de la Culture et des Communications de décréter une telle construction.

C'est pourquoi nous croyons que le Gouvernement du Québec devrait mandater la Commission de la Capitale-Nationale comme maître d'œuvre de la conception, du financement et de l'implantation de ce nouveau parc.

La plateforme électorale du Parti Québécois précisait ainsi le rôle de la Commission de la Capitale-Nationale dans la région de Québec :

_

³ *Ibidem*, page 8.

« Mandater la Commission de la capitale nationale afin qu'elle élabore une politique d'aménagement de façon à mettre davantage en valeur le rôle historique et le potentiel de la Capitale-Nationale en matière de développement durable».⁴

Cet organisme créé en 1995 par le Gouvernement du Parti Québécois a fait ses preuves dans de nombreux dossiers, notamment celui de l'élaboration et de la réalisation de la Promenade Samuel de Champlain sur les berges du fleuve Saint-Laurent.

De plus, la Commission est actuellement à pied d'œuvre dans la phase 3 de la prolongation de la Promenade Samuel de Champlain qui ira de la Côte de Sillery à la Côte Gilmour.

Il lui revient de poursuivre son magnifique travail et de réaliser ce que la population de Québec attend d'elle sur le site patrimonial de Sillery.

Recommandation no 3

INTERDIRE TOUTE NOUVELLE CONSTRUCTION ENTRE LES BÂTIMENTS ACTUELS ET LA FALAISE

Le Parti Québécois de Jean-Talon et la *Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery* ne sont pas les seuls à formuler cette importante orientation; de fait, tous les organismes qui ont réfléchi à un plan de conservation expriment le même souhait.

C'est aussi le cas du ministère de la Culture et des Communications qui la propose dans son projet de plan de conservation :

« Pour les grandes propriétés, privilégier la préservation d'un espace non construit entre l'escarpement et les bâtiments situés au sommet de l'escarpement. »⁵

Cette interdiction est capitale, car elle :

- préserverait le tissu végétal plus que centenaire du site ;
- mettrait en valeur et préserverait les constructions conventuelles ;
- permettrait de conserver la beauté harmonieuse et visuelle du lieu;
- offrirait l'espace nécessaire à la construction du parc ;
- conserverait le caractère ancestral et historique du lieu.

_

⁴ *Ibidem*, page 6.

⁵ Ministère de la Culture et des Communications. *Plan de Conservation; Site patrimonial de Sillery*. Projet pour consultation. Février 2013, page 70.

Recommandation no 4

RENFORCER LES ORIENTATIONS DU PLAN DE CONSERVATION PAR L'UTILISATION DE VERBES D'ACTION

Le Parti Québécois de Jean-Talon s'étonne de l'utilisation de verbes à caractère général dans la formulation des orientations. Nous préférons l'utilisation de verbes actifs, plutôt que des verbes à connotation vague comme « favoriser » ou « privilégier » qui reviennent régulièrement dans le texte.

Ces changements de verbes auront pour effet d'amplifier le caractère obligatoire des orientations et les rendront plus opérationnelles. Ils exprimeront un caractère d'obligation plutôt qu'un simple vœu pieux.

C'est ainsi que le Parti Québécois de Jean-Talon appuie fortement toutes les interventions en ce sens exprimées par les citoyens(es) lors des séances de consultation.

Recommandation no 5

VEILLER AU RESPECT INTÉGRAL DES GRANDES ORIENTATIONS CONTENUES DANS LE PLAN DE CONSERVATION DU SITE PATRIMONIAL DE SILLERY

Lorsque le Plan sera adopté en tenant compte de nos cinq recommandations, il faudra s'assurer que ses orientations se reflètent dans tous les projets qui seront présentés au ministre de la Culture et des Communications pour approbation.

Il ne faudrait cependant pas que ces orientations reformulées restent des paroles en l'air. Il faut que toute personne morale ou physique intervenant sur le site patrimonial de Sillery respecte intégralement les devoirs et obligations découlant de ce plan.

Or, la plateforme du Parti Québécois pour la Capitale-Nationale souligne l'importance de l'entraide « par la valorisation de l'engagement et de la responsabilité communautaires. »

Aussi, dans le but de promouvoir l'engagement et la responsabilité communautaires, le Parti Québécois de Jean-Talon demande que la Loi sur le Patrimoine culturel soit

modifiée afin d'y inclure des dispositions qui engagent le Ministère à publiciser toute demande de permis pour des projets à dimension collective. De plus, nous demandons que des dispositions prévoyant un mécanisme de consultation soient incluses afin de permettre aux citoyens(es) qui le désirent de présenter leur point de vue.

Conclusion

Le projet de *Plan de conservation du site patrimonial de Sillery* du ministère de la Culture et des Communications est un travail exhaustif et de grande qualité qui nous renseigne adéquatement sur le sujet.

Après lecture du texte et à la suite des explications fournies par les spécialistes du Ministère lors des ateliers antérieurs, nous avons l'impression qu'une fois les modifications demandées insérées dans le Plan, le Ministère disposera de balises suffisamment strictes pour protéger les acquis essentiels du patrimoine historique de Sillery, et ce, dans les limites et exigences prescrites par la *Loi sur le Patrimoine culturel*.

En terminant, nous tenons à féliciter le Gouvernement du Parti Québécois et son ministre de la Culture et des Communications, monsieur Maka Koto, pour la tenue de cette opération de consultation populaire et nous pensons que les orientations que nous proposons dans ce document répondront aux attentes de la population.

Ont participé à la rédaction de ce mémoire :

André Reny, Président PQ Jean-Talon Hélène Cantin, Vice-présidente PQ Jean-Talon Normand Lévesque, Conseiller PQ Jean-Talon Claude Samson, Conseiller PQ Jean-Talon Je vous remercie.

André Reny,

Président PQ Jean-Talon

N.B. Soulignons que ce mémoire a été adopté unanimement par le conseil exécutif de la circonscription de Jean-Talon lors de sa réunion statutaire du 5 mars 2013.

De même que par l'exécutif du PQ de la Capitale-Nationale lors de sa rencontre tenue le 13 mars 2013 à 19h30.